

SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de l'Arrondissement de Charlesbourg, tenue le mardi 23 février 2021 à 17 h 30, par Visioconférence, Québec.

Sont présents: M. Vincent Dufresne, conseiller du district électoral de Saint-Rodrigue et président de l'arrondissement
Mme Michelle Morin-Doyle, conseillère du district électoral de Louis-XIV
M. Patrick Voyer, conseiller du district électoral des Monts

Sont également présents: Mme Marie-Pierre Raymond, directrice d'arrondissement
Mme Ginette Bergevin, assistante-greffière d'arrondissement

Le président de l'arrondissement constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

CA4-2021-0017 Adoption de l'ordre du jour

Conformément à l'arrêté ministériel 2020-029 du 26 avril 2020 et au Décret du gouvernement numéro 102-2021 du 5 février 2021 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, la séance se tient par visioconférence.

Les personnes présentes peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit.

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer, appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle, il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Approbation du procès-verbal

CA4-2021-0018 Procès-verbal de la séance ordinaire du 26 janvier 2021

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle, appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 janvier 2021 tel que déposé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Communications écrites au conseil

L'assistante-greffière dépose les documents suivants :

Liste des dépenses autorisées par un titulaire d'une délégation de dépenser pour les mois de septembre à décembre 2020

Dépôt par la Table de quartier Orsainville de la résolution TQO 2021-01 intitulé Maintien de la desserte de Charlesbourg par le tramway

Première période de questions des citoyens, portant sur les points inscrits à l'ordre du jour

Conformément au Décret du gouvernement numéro 102-2021 du 5 février 2021 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, la première période de questions portant exclusivement sur les points inscrits à l'ordre du jour, d'une durée maximale de vingt (20) minutes, est ouverte pour les citoyens présents en visioconférence et les questions reçues par courriel.

Propositions

Gestion du territoire

CA4-2021-0019 Demande assujettie à un règlement relatif au PIIA - 3434, carré des Charmes, lot 6 412 875 district des Monts - GT2021-042

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer, appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle, il est résolu, à la suite de la recommandation CCU4-2021-18 du Comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Charlesbourg, en date du 3 février 2021, de désapprouver les plans d'implantation et d'intégration architecturale déposés lors de la demande de permis relative à la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 6 412 875 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, correspondant au 3434, carré des Charmes, comme l'exige le *Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme*, R.C.A.4V.Q. 4 et propose les modifications suivantes :

- déplacer le bâtiment à, au moins, 7 mètres de la ligne avant du lot afin que

la façade soit dans l'alignement de celle du bâtiment situé sur le lot 1 281 220;

- prévoir une haie à feuillage persistant à la limite du lot 1 281 220 correspondant à la cour arrière du lot 6 412 875 pour la préservation de l'intimité du lot voisin 1 281 220 et planter un arbre dans la cour avant;

- identifier sur le plan projet d'implantation l'implantation, la marge avant et la hauteur du rez-de-chaussée du bâtiment voisin de gauche 3426, carré des Charmes;

- réduire la hauteur du rez-de-chaussée afin de s'harmoniser avec celle du bâtiment situé au 3426, carré des Charmes, lot 1 281 220;

- que la hauteur hors-sol de la fondation en façade sur carré des Charmes soit d'un maximum de 30 centimètres;

- utiliser de la maçonnerie sur la façade secondaire dans une proportion de $\frac{3}{4}$ de la superficie du mur du rez-de-chaussée;

- préciser l'intention du requérant concernant la porte en option sur la façade secondaire;

puisque :

- la moyenne des marges avant des bâtiments principaux voisins est de 7,50 mètres;

- aucune plantation n'est proposée sur le lot projeté;

- l'intimité des cours était assurée par une clôture;

- les informations sont manquantes concernant le lot 1 281 220;

- la moyenne de la hauteur des rez-de-chaussée des bâtiments principaux voisins est de 1,32 mètre;

- la hauteur de la fondation en façade des bâtiments principaux voisins est peu apparente;

- les bâtiments principaux voisins ont un revêtement de maçonnerie sur au moins $\frac{3}{4}$ ou sur la totalité de la façade;

- l'élévation de la façade secondaire illustre une porte en option.

La demande est ainsi mise en suspens afin de permettre au requérant de présenter un projet modifié ou, à défaut, un nouveau projet à une séance ultérieure.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Loisirs, sports et vie communautaire

CA4-2021-0020 **Versement d'une subvention au Patro de Charlesbourg inc. dans le cadre du Programme Estival-Ado 2021 pour un total de 27 705 \$ - LS2021-006 (CT-2520631)**

Sur la proposition de monsieur le président Vincent Dufresne, appuyée par

madame la conseillère Michelle Morin-Doyle, il est résolu :

- d'autoriser le versement d'une subvention au *Patro de Charlesbourg inc.* dans le cadre du « Programme Estival-Ado 2021 » pour un montant total de 27 705 \$;
- d'autoriser la directrice de la Division de la culture et des loisirs à signer une lettre d'entente avec l'organisme pour rappeler les modalités financières et les engagements de l'organisme prévus au Programme Estival-Ado 2021;
- d'effectuer le premier versement de 90 % le 1^{er} avril 2021.

Adoptée à l'unanimité

Circulation et stationnement

Autre

Matières prévues à l'ordre du jour supplémentaire

Matières nécessitant une consultation publique

Projets de règlement

Avis de motion

Adoption des règlements

CA4-2021-0021 **Adoption du Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur la tarification des biens et des services et les autres frais, R.C.A.4V.Q. 190 - A4DA2020-006**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer, appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle, il est résolu d'adopter le *Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur la tarification des biens et des services et les autres frais, R.C.A.4V.Q. 190.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Deuxième période de questions des citoyens

Conformément au Décret du gouvernement numéro 102-2021 du 5 février 2021 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, une deuxième période de questions, d'une durée maximale de vingt (20) minutes, est ouverte pour les citoyens présents en visioconférence et les questions reçues par courriel.

Période d'intervention des membres du conseil

Une période d'intervention, d'une durée maximale de vingt (20) minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Clôture

Conformément aux dispositions de l'article 38 du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Charlesbourg sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.C.A.4V.Q. 1, le président de l'arrondissement déclare la séance close à 17 h 40, puisque le conseil d'arrondissement a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Vincent Dufresne
Président de
l'arrondissement

Ginette Bergevin
Assistante-greffière
d'arrondissement